

GUYANE FONCIER
16 rue georges Guéril
97 300 Cayenne
Pour
Kaisonne SAE VA
6, clos des émeraudes, rue Wara d'inde
97 354 Rémire Montjoly

Direction générale des territoires et de la mer.
Ref : DATTES/STECT/UAE/2022- 86
Direction de l'aménagement des territoires et de la transition écologique
Service transition écologique et connaissances territoriale/ Autorité
environnementale

Affaire suivie par Magali PORTAL
Tel : 0594 29 80 20

Magali.portal@developpement-durable/gouv.fr

Objet : Dossier de demande d'examen au cas par cas présentée pour un projet de création d'une exploitation agricole à Roura pour **Kaisonne SAE VA**

Madame,

Je vous remercie pour votre email du 22/04/22 demandant un complément d'information.

Veuillez trouver ci-dessous les réponses à vos questions.

1. **Identification sur un plan ou une carte:** Vous trouverez ci-dessous les dimensions des éléments à identifier sur un plan ainsi que le schéma correspondant.

Pistes et canaux d'évacuation :3,02 ha=4,31 km

Hangars : Les camions et outils nécessaires seront entreposés sur la parcelle où se trouve l'usine de transformation. En effet, toutes les parcelles seront reliées à cette dernière par une piste permettant la livraison des fruits récoltés à l'usine.

Zones cultivées : arboriculture fruitière sur 28,06 ha
Zones boisées à conserver:12,09ha

2. **Préciser la longueur des pistes créés et le mode d'accès à l'usine de transformation*** 7% soit: 3,02 ha=4,31 km

Les terrains demandés étant tous mitoyens, l'accès à l'usine de transformation se fera par une piste les reliant à l'usine.(Voir plan).

Longueur des pistes créés :4,31km

3. **Quel type de plante de couverture sera utilisée** : les plantes de couverture utilisées seront l'Arachis,

4. **Quels types d'aménagements sont prévus pour franchissement des cours d'eau s'il y en a** : Les cours d'eau seront franchis à l'aide de ponts.

5. **Y a t il un prélèvement d'eau prévu pour l'irrigation**. Le ramboutan ne nécessite pas d'arrosage régulier, en effet, une période sèche lui est indispensable pour lui garantir un bon niveau de production. Cette pénurie d'eau momentanée ou stress hydrique permet à l'arbre de mieux se réguler et organiser sa floraison. Sans quoi elle serait erratique et induirait négativement la production.

6. **Le projet prévoit il la conservation des haies ou d espaces boisés pour séparer les parcelles?**

Dans le cas de Kaisonne SAEVA, Aucune côté ne sera bordé de haies ; En effet sa parcelle est mitoyenne d'un côté, à celle de Jimmy YASAIPO et de l'autre à celle de Phithak SAE VA dont les parcelles seront plantées de pieds de ramboutans dont les fruits sont destinés à l'usine de transformation il n'y aura donc pas de haies entres eux, d'un autre coté à celle de Songrith SAEVA où se trouvera l'usine de transformation, pas de haies non plus.

Un autre est bordé par la piste d'accès donc il ne sera pas non plus possible d'y conserver les haies.

Parcelle de Kaisonne SAE VA

***Plan d'aménagement des Pistes d'accès à l'usine**



